

SAS HERBETTE OUTRÉ MOYA TEDDÉ-MARCOT



5 Allée Rufinus résidence Signoret
BP 60063
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

www.homt-huissiers-aix.fr

Tél : 04 42 63.13.66
contact@homt-huissiers-aix.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT



**LE MARDI HUIT OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 13 heures 45.**

A LA REQUETE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL LE THOLONET PALETTE, société coopérative à capital variable immatriculé au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n° 751 193 707, dont le siège social est 531 Avenue Paul Julien, Pont des Chandelles 13100 LE THOLONET, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Ayant élu domicile à AIX EN PROVENCE (13100) 13 Place John Rewald au cabinet de Maître Julie ROUILLIER avocate associée de la SCP - PLANTARD – ROCHAS – ROUILLIER - VIRY & ROUSTAN BERIDOT, société d'avocats inscrite au Barreau de ladite ville, laquelle est constituée sur le présent commandement et ses suites.

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Thomas DESTRE, notaire associé à Marseille, y domicilié 45 rue Saint Suffren 13006 MARSEILLE, en date du 15 mars 2013.

A défaut pour

La société L'OUSTAU DE SAINTE VICTOIRE, Société civile immobilière au capital social de 1 000,00 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le n° 791 374 077 dont le siège social est Chemin de la Cardeline 13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE , représentée par ses deux co-gérants : Monsieur Philippe LOUSTAU né le 23 décembre 1963 à VANVES (92), de nationalité française, demeurant et domicilié 48 rue de Sèvres, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et Madame Catherine SOLDATENKOFF épouse LOUSTAU née le 19 avril 1975 à BRETIGNY-SUR-ORGE (91), de nationalité française, demeurant et domiciliée 10 rue du Commandant Lherminier, 21140 SEMUR EN AUXOIS.

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été précédemment signifié par acte de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE MARCOT, Huissiers de Justice associés à AIX EN PROVENCE en date du 06 AOUT 2024

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, David MOYA, Huissier de Justice, membre de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), par l'un d'eux soussigné,

**DESIGNATION DE
PROPRIETE
ET CADASTRALE**

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé sur le territoire de la commune d'AIX EN PROVENCE (13100) figurant au cadastre de ladite ville Section AB 16, le lot n°7,

Tel que cela résulte de l'état descriptif de division et règlement de copropriété établi par Maître FOSSE, Notaire à AIX EN PROVENCE, le 4 juillet 1975 publié au premier bureau de la Conservation des hypothèques d'Aix en Provence le 2 septembre 1975 Volume 1948 n°13 et de son acte modificatif publié le 29 août 1980 Volume 4667 n°9.

DESCRIPTION

Nous sommes assistés :

- ***De Monsieur BRUNO VATOVEC Serrurier,***
- ***Monsieur JACQUES ALBETIN***
- ***Monsieur JEAN FONT***

Tous deux pris en leur qualité de témoin.

Sur place nous rencontrons un homme à qui nous déclinons nos nom, prénoms et qualité. Ce dernier nous déclare être Monsieur MOHAMED, ne pas avoir de titre d'occupation mais nous autorise à procéder à nos diligences.

Il nous indique également qu'il quittera les lieux dans les semaines à venir

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

- Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de d'Aix en Provence, commune des Bouches du Rhône, située à 30 Km au nord de Marseille.

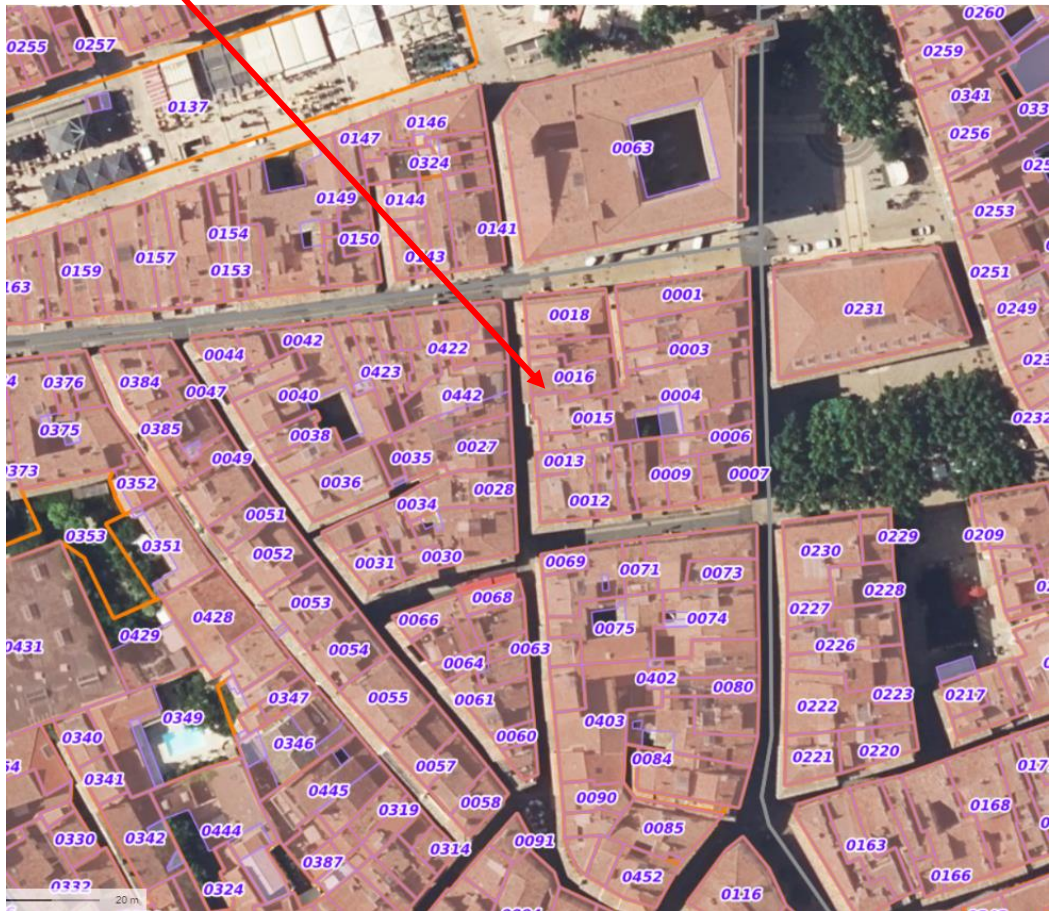
Elle se situe à environ 18 Km de la Gare TGV d'Aix en Provence et à environ 28 Kilomètres de l'aéroport de MARSEILLE PROVENCE situé sur la commune de Marseilles.

Le commune est notamment desservie par l'autoroute A 51 et A8

- Situation précise du bien immobilier décrit :

Le bien est situé dans le centre ville de la commune, à proximité du parking Public des Cardeurs et de la place portant le même nom.

Nous annexons une photographie issue du site googlemaps.fr afin de le situer le bien immobilier (Les parcelles objet du présent procès-verbal sont indiquées par une flèche rouge)



L'appartement se situe au premier étage à droite.

Dans le couloir de droite, il s'agit du seul appartement de gauche dont la fenêtre donne sur la cour intérieure. Il porte le numéro 105 sur la porte.

PIECE PRINCIPALE

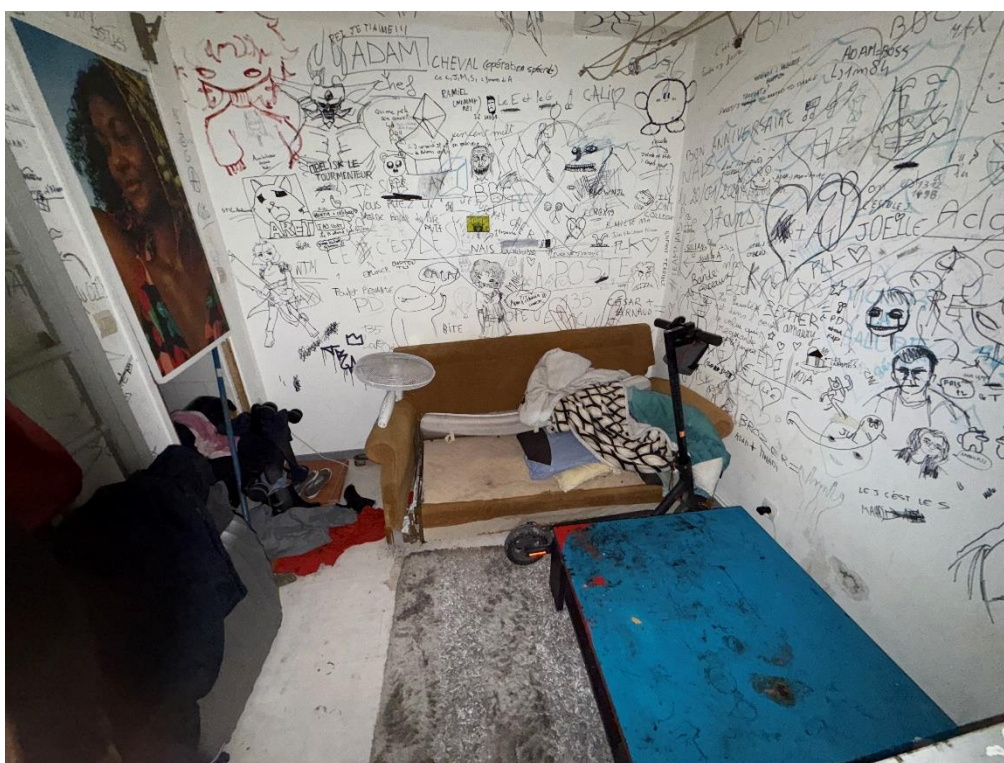
L'appartement est dans un très mauvais état.

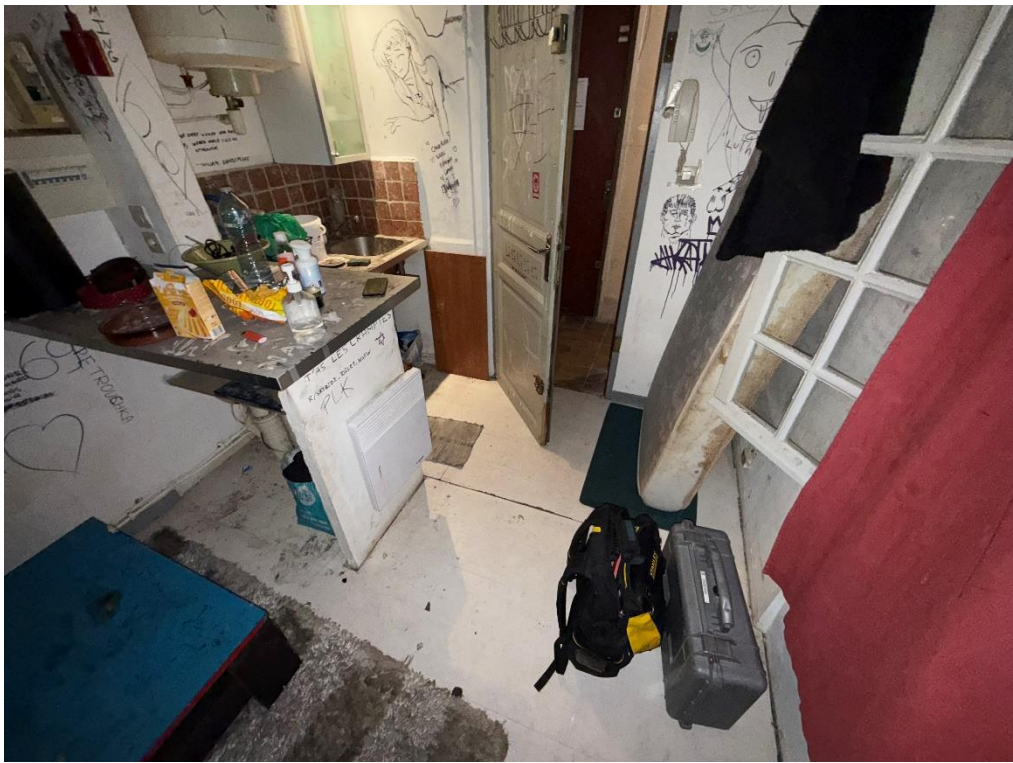
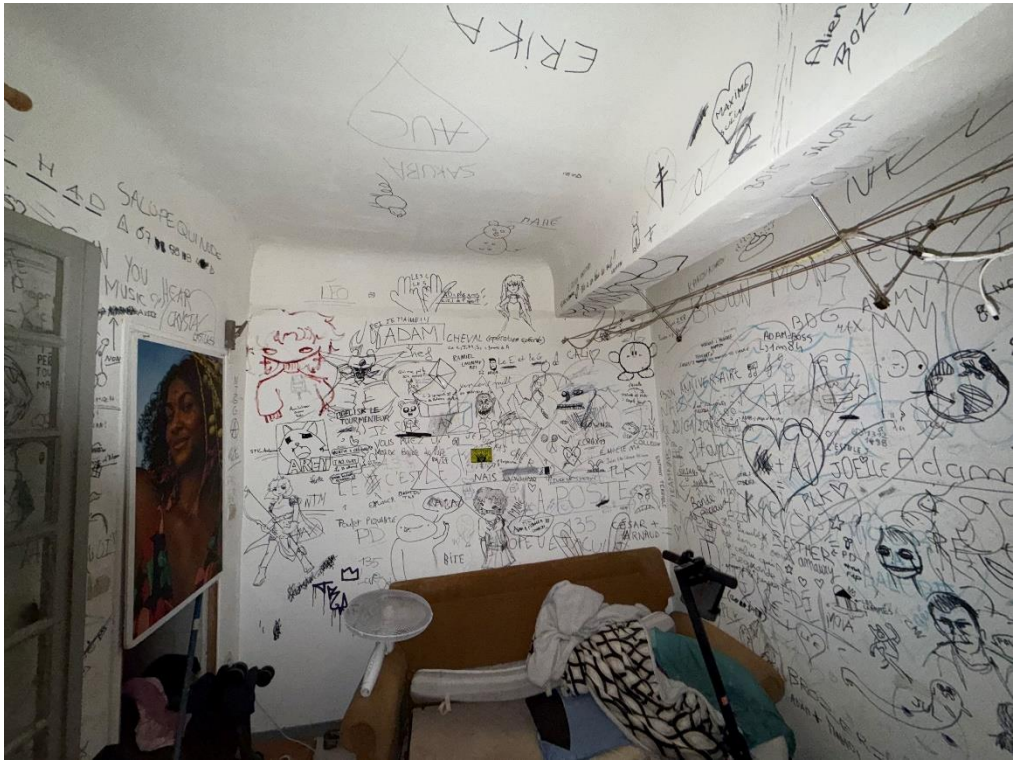
Cette pièce principale comprend un petit coin cuisine très vétuste.

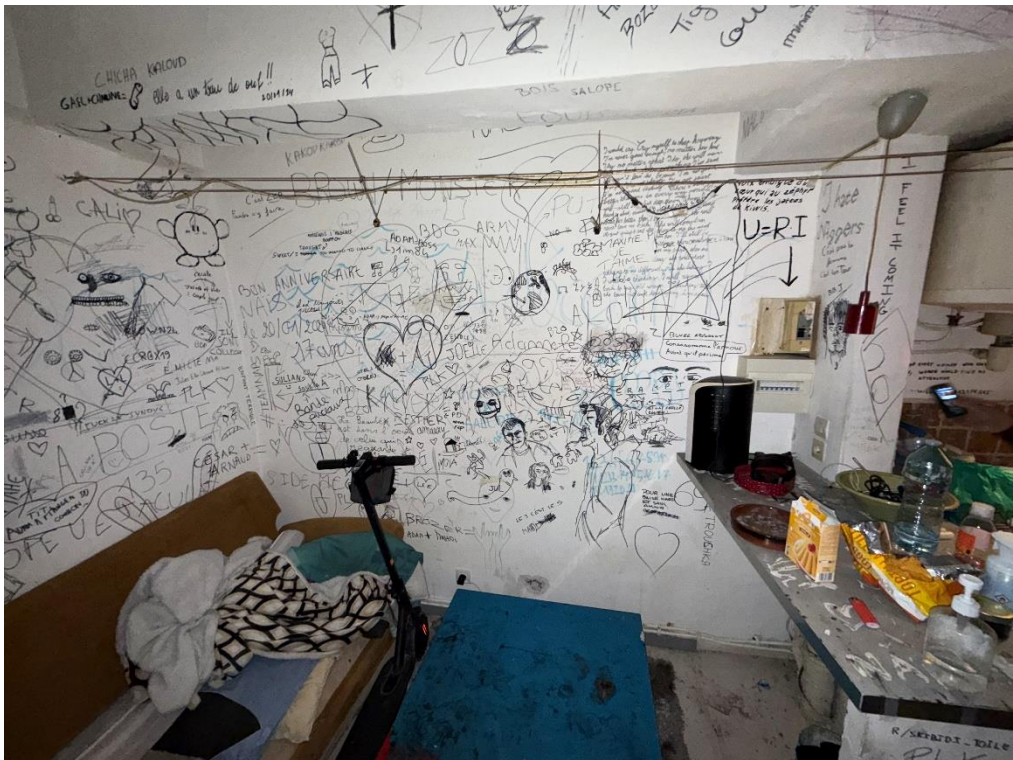
Les murs et le plafond, en plus d'être vétuste, sont recouvert de graffitis.

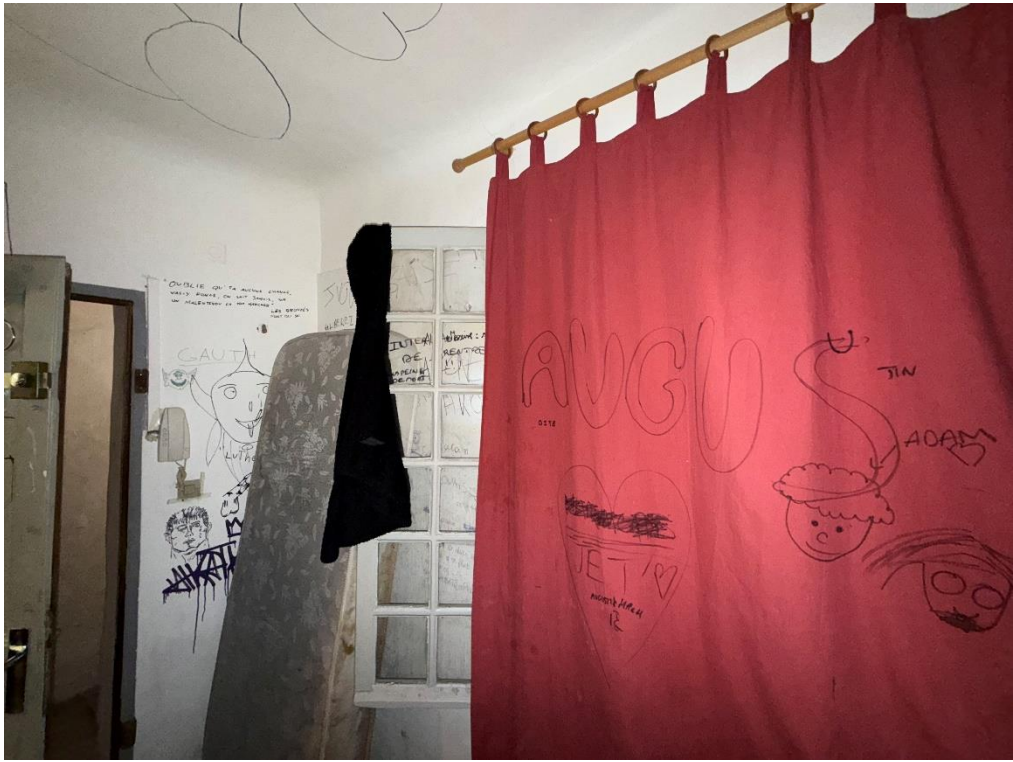
Le coin cuisine est ancien et souillé.

Une fenêtre donne sur la cour.











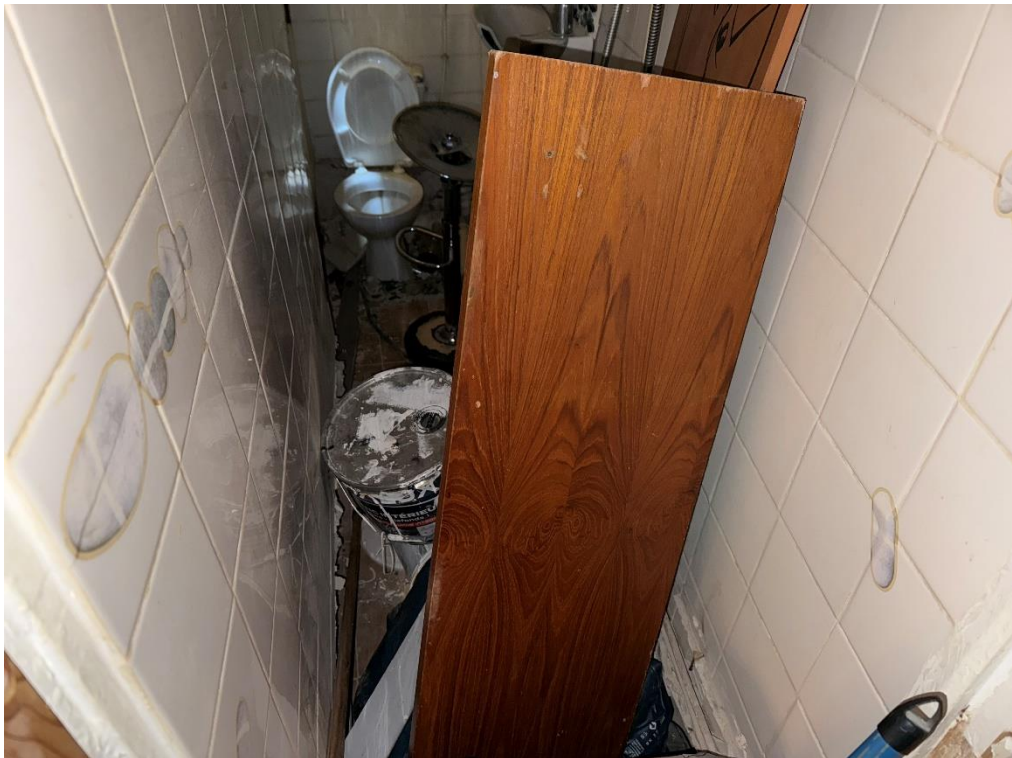
SALLE D'EAU

Nous constatons une salle d'eau totalement détérioré.

Les équipements : WC, Vasque et douche sont hors service.

Le sol est pour partie ouvert avec conduites apparentes.

Un fenestron cassé donne sur la cour intérieure







Nous constatons depuis la cour la vue sur la fenêtre du logement.



Et sur le fenestron côté salle d'eau



**CONDITIONS
D'OCCUPATION**

*Le bien est occupé Par Monsieur MOHAMED
qui nous déclare être occupant sans droit ni titre mais nous
indique qu'il quittera les lieux.*

**SYNDIC DE
COPROPRIETE**

LE Syndic de copropriété est la société CG IMMOBILIER ayant son
siège social LE GAMBETTA, 11 Cours GAMBETTA, 13100 AIX EN
PROVENCE

**SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE
AMIANTE**

*Monsieur Vincent TENA intervenant pour la
société ALPES DIANOSTIC a été requis à l'effet d'établir les
attestations relatives aux termites, à la présence de plomb et
d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le
pronostic de performance énergétique DPE et de toutes
expertises nécessaires en la matière joints au présent acte.*

Nos opérations ont pris fin à 15H02

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 15 pages pour servir et valoir ce que de droit.

ME DAVID MOYA

